

ANNEXE

à l'arrêté portant désignation du site Natura 2000 « *Marais d'Ippling* » (zone de protection spéciale)

FR4112014 « *Marais d'Ippling* »

(zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

Oiseaux

A074 Milan royal *Milvus milvus*
A229 Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*
A338 Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

Oiseaux

A028 Héron cendré *Ardea cinerea*
A053 Canard colvert *Anas platyrhynchos*

Fait le 11 MARS 2022

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

O. THIBAUT